

Le vingt-cinq mars deux mille vingt-deux, les membres du Conseil Municipal de Rouillé ont été individuellement convoqués à l'effet de se réunir Salle de la Mairie, le cinq avril deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente.

**Le Maire,
JEAN-LUC SOULARD**

SEANCE DU 5 AVRIL 2022

Le cinq avril deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Rouillé, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Luc SOULARD, Maire.

Etaient présents : M. SOULARD, M. BRACONNIER, Mme BECHON, M. QUINTARD, Mme PETIT, M. BELLIN, M. CLOCHARD, Mme BOUQUET, M. TANNEAU, Mme GRUSON, M. DELHOMME, M. MARIE, Mme PINGUET, M. HUBERT.

Participait en visioconférence: Corinne NOC et Elodie LE GOADEC

Etaient absents et excusés : Mme HERISSE avait donné pouvoir à Mme BECHON
Mme ROCHAIS CHEMINEE avait donné pouvoir à Mme NOC.
M. MULOT

M. TANNEAU a été élu secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après rappel des délibérations de la séance du vingt-deux février deux mille vingt-deux, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est abordé.

A/ BUDGET COMMUNE

2022-018 – Approbation du compte de gestion du budget Commune 2021

M. le Maire présente au Conseil Municipal les résultats du compte de gestion 2021 dressé par M. le Trésorier Municipal.

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;
- Ayant pris connaissance du budget primitif 2021 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, du compte de gestion dressé par M le Trésorier Municipal, de l'état des restes à réaliser ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation.

2022-019– Vote du compte administratif du budget Commune 2021

M le Maire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, passe la parole à M. QUINTARD, adjoint.

M. QUINTARD présente :

- par chapitre, la section de fonctionnement, réalisée en résultat cumulé à hauteur de :	
RECETTES	1 918 374.31 €
DEPENSES	1 684 572.41 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	233 801.90 €
EXCEDENT REPORTE 2020	200 000.00 €
RESULTAT DE CLOTURE 2021	+ 433 801.90 €

- par chapitre, la section d'investissement, réalisée en résultat cumulé à hauteur de :	
RECETTES	580 115.24 €
DEPENSES	792 849.63 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	-212 734.39 €
EXCEDENT 2020 REPORTE	904 558.50 €
RESULTAT DE CLOTURE 2021	+ 691 824.11 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote, par chapitre, en section de fonctionnement et d'investissement, les résultats tels que définis ci-dessus, à la majorité des 17 votants.

2022-020 – Affectation du résultat du Compte Administratif 2021 au Budget Primitif 2022

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer sur l'affectation des résultats de clôture du compte administratif 2021 de la Commune, qui fait apparaître :

- un excédent en fonctionnement de 433 801.90 € ;
- un excédent d'investissement de 691 824.11 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- décide d'affecter en réserves au compte 1068 / Excédent de fonctionnement capitalisé, en recettes d'investissement, la somme de 233 801.90 €
- décide d'affecter le reste de l'excédent de fonctionnement en recettes de fonctionnement au compte 002 pour la somme de 200 000.00 € ;
- décide d'affecter l'excédent d'investissement en recettes de la section d'investissement, au compte 001 pour la somme de 691 824.11 €.

2022-021 – Vote des taux d'imposition des deux taxes directes locales pour 2022

M le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur les taux d'imposition des deux taxes directes locales pour 2022.

Les bases d'imposition ont augmenté de 3.4 % en 2022, ce qui génère environ 23 000 € de recettes supplémentaires sans augmentation du taux communal.

Aujourd'hui il faut se rendre à l'évidence, le budget de fonctionnement est de plus en plus difficile à équilibrer car les recettes n'augmentent pas et les dépenses s'accroissent de manière continue.

Une augmentation du taux est justifiée pour proposer le budget dans les meilleures conditions.

M le Maire propose d'augmenter le taux des deux taxes foncières de 1.5 % comme en 2021.

M. le Maire rappelle que certaines communes ne pourront plus fonctionner dès 2023 et elles doivent proposer de fortes augmentations fiscales, malheureusement le seul levier pour augmenter les recettes en section de fonctionnement du budget communal. Une augmentation modérée mais régulière des taxes peut permettre d'éviter une forte augmentation brutale.

Après débat, le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir délibéré, décide :

- d'augmenter les taux pour l'année 2022 de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties de 1.5 %;
- d'adopter les taux du tableau de l'état 1259 TH-TF comme suit :

TAXES	TAUX	BASES	PRODUIT ATTENDU
Taxe foncière sur les propriétés bâties	36.26 %	1 644 000	596 114.40 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	48.29 %	231 500	111 791.35 €
TOTAL	/	/	707 905.75€

2022-022 – Participation financière 2022 de la Commune au Budget CCAS

M le Maire propose une subvention prévisionnelle de 50 000 € au budget CCAS. Après examen de plusieurs années du budget du CCAS, il apparaît que les excédents se résorbent et laissent apparaître un déséquilibre du budget. C'est pourquoi, le CCAS versera cette année et les années à venir le loyer de 35 000€ au budget communal et la Commune attribuera une subvention d'équilibre au budget du CCAS de 50 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, entérine cette proposition qui fera l'objet d'une dépense de la section de fonctionnement du budget communal à l'article 657362 et d'une recette de la section de fonctionnement au budget du CCAS à l'article 70688 pour 50 000 €.

2022-023– Vote du Budget Primitif 2022 Section de Fonctionnement

M le Maire procède à la présentation du budget de fonctionnement pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2022 de la section de fonctionnement, par chapitre, comme suit :

DEPENSES

011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL	375 500.00 €
012 – CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	517 200.00 €
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	733 300.00 €
66 – CHARGES FINANCIERES	42 000.00 €
67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000.00 €
68 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	2 000.00 €
042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	63 000.00 €
023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	200 000.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES	1 935 000,00 €

RECETTES

002 – EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	200 000.00 €
013 – ATTENUATION DE CHARGES	7 000,00 €
042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	73 000,00 €
70 – PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE, VENTES DIVERSES	23 100,00 €
73 – IMPOTS ET TAXES	872 900,00 €
74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	591 000.00 €
75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	168 000,00 €
76- -PRODUITS FINANCIERS	0.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES	1 935 000,00 €

2022-024– Vote du Budget Primitif 2022 Section d’investissement

M le Maire présente le budget d’investissement du Budget Primitif 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité avec trois voix contre,

- vote la section d’investissement, par chapitre opérations ainsi que les articles dits non individualisés, comme suit :

DEPENSES

ARTICLES DITS NON INDIVIDUALISES	291 000.00 €
OPERATION 30 / ACHAT D’IMMEUBLES	6 100.00 €
OPERATION 103 / MOBILIER – MATERIEL	113 600.00 €
OPERATION 109 / VOIRIE	32 700.00 €
OPERATION 118 / AGENCEMENT DE BATIMENTS	110 100.00 €
OPERATION 131 / ENVIRONNEMENT	30 100.00 €
OPERATION 137 / TRAVAUX D’ACCESSIBILITE	2 000.00 €
OPERATION 138 / BATIMENTS DE LA GARE	61 900.00 €
OPERATION 139 / AGRANDISSEMENT DE LA ROSE D’OR	1 156 500.00 €
OPERATION 140 / ATELIERS MUNICIPAUX	105 000.00 €
OPERATION 141 / RENOVATION DU CENTRE SOCIAL	201 000.00 €

RECETTES

ARTICLES DITS NON INDIVIDUALISES	1 251 600.00 €
OPERATION 103 / MATERIEL/MOBILIER	10 000.00 €
OPERATION 139 / AGRANDISSEMENT DE LA ROSE D’OR	744 700.00 €
OPERATION 140 / ATELIERS MUNICIPAUX	25 000.00 €
OPERATION 141 / RENOVATION DU CENTRE SOCIAL	78 700.00 €

Soit :

<i>TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES</i>	<i>2 110 000.00 €</i>
<i>TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES</i>	<i>2 110 000.00 €</i>

B/ BUDGET LOTISSEMENT DE LA GRANDE VALLEE 2^{ème} TRANCHE

2022-025 – Approbation du compte de gestion du budget Lotissement de la Grande Vallée 2^{ème} tranche 2021

M. le Maire présente au Conseil Municipal les résultats du Compte de gestion 2021 dressé par M. le Trésorier Municipal.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l’exercice 2021 ;

Ayant pris connaissance du budget primitif 2021 et des décisions modificatives qui s’y rattachent, du compte de gestion dressé par M. le Trésorier Municipal, de l’état des restes à réaliser ;

Statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 ;

Le Conseil Municipal, à l’unanimité et après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé pour l’exercice 2021 par M. le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l’ordonnateur, n’appelle aucune observation.

2022-026 – Vote du compte administratif du budget annexe Lotissement de la Grande Vallée 2^{ème} tranche 2021

M le Maire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, passe la parole à M. QUINTARD, adjoint.

M. QUINTARD présente :

- par chapitre la section de fonctionnement, réalisée en résultat cumulé à hauteur de :	
RECETTES	33 955.95 €
DEPENSES	33 955.95 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	0.00 €
DEFICIT 2020 REPORTE	-161.61 €
RESULTAT DE CLOTURE	- 161.61 €

- par chapitre la section d'investissement, réalisée en résultat cumulé, à hauteur de :	
RECETTES	33 955.95 €
DEPENSES	6 453.05 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	27 502.90 €
DEFICIT 2020 REPORTE	-33 955.95 €
RESULTAT DE CLOTURE	-6 453.05 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, vote, par chapitre, en section de fonctionnement et d'investissement, les résultats tels que définis ci-dessus, à l'unanimité des 17 votants.

2022-027 – Affectation du résultat du Compte Administratif 2021 au Budget Lotissement de la Grande Vallée 2^{ème} tranche 2022

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer sur l'affectation des résultats de clôture du compte administratif 2021 du Budget Lotissement de la Grande Vallée, 2^{ème} tranche, qui fait apparaître :

- un déficit en fonctionnement de 161.61 € ;
- un déficit d'investissement de 6 453.05 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- décide d'affecter au compte 002 / Déficit antérieur de fonctionnement à reporter, en dépenses de fonctionnement, la somme de 161.61 € €
- décide d'affecter le déficit d'investissement en dépense de la section d'investissement, au compte 001 pour la somme de 6 453.05 €.

2022-028 – Vote du budget primitif 2022 Lotissement de la Grande Vallée 2^{ème} tranche section de fonctionnement

M le Maire présente la proposition suivante pour le budget de fonctionnement :

DEPENSES	
002 – DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	161.61 €
011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL	0.00 €
66 – CHARGES FINANCIERES	0.00 €
042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 453.05 €
043 – OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	0.00 €
TOTAL DEPENSES	6 614.66 €

RECETTES	
77 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	6 614.66 €
042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0.00 €
043 – OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	0.00 €
TOTAL RECETTES	6 614.66 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, vote par chapitre la section de fonctionnement du budget annexe Lotissement de la Grande Vallée 2^{ème} tranche telle que présentée ci-dessus.

2022-029 – Vote du budget primitif 2022 Lotissement de la Grande Vallée 2^{ème} tranche Section d'investissement

M le Maire présente la proposition suivante pour le budget d'investissement :

DEPENSES

001 – DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	6 453.05 €
16 – EMPRUNTS ET DETTES	0.00 €
040 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0.00 €
TOTAL DEPENSES	6 453.05 €

RECETTES

16 – EMPRUNTS ET DETTES	0.00 €
040 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 453.05 €
TOTAL RECETTES	6 453.05 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, vote par chapitre la section d'investissement du budget annexe Lotissement de la Grande Vallée 2^{ème} tranche telle que présentée ci-dessus.

2022-030 – Clôture du Budget Lotissement de la Grande Vallée 2^{ème} tranche

M. le Maire indique qu'il n'y a plus de lot à vendre sur ce lotissement, par conséquent il convient de clôturer ce budget en 2022.

Le budget Lotissement de la Grande Vallée 2^{ème} tranche se solde par un déficit de 6 614.35 €.

Il convient de procéder à l'intégration de ce déficit au budget principal de la Commune.

Le budget 2022 fera l'objet d'un compte administratif 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré :

- décide de clôturer le budget annexe du Lotissement de la Grande Vallée 2^{ème} tranche ;
- décide de la prise en charge du déficit par le budget principal de la Commune
- donne pouvoir à M. le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération

C/ BUDGET LOTISSEMENT DE LA GRANDE VALLEE 3^{ème} TRANCHE

2022-031 – Approbation du compte de gestion du budget Lotissement de la Grande Vallée 3^{ème} tranche 2021

M. le Maire présente au Conseil Municipal les résultats du Compte de gestion 2021 dressé par M. le Trésorier Municipal.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Ayant pris connaissance du budget primitif 2021 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, du compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal, de l'état des restes à réaliser.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par M. le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation.

2022-032 – Vote du compte administratif du budget annexe Lotissement de la Grande Vallée 3^{ème} tranche 2021

M le Maire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, passe la parole à M. QUINTARD, adjoint.

M. QUINTARD présente :

- par chapitre la section de fonctionnement, réalisée en résultat cumulé à hauteur de :	
RECETTES	623 724.92 €
DEPENSES	641 963.47 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 18 238.55 €
DEFICIT 2020 REPORTE	-10 107.35 €
RESULTAT DE CLOTURE	- 28 345.90 €

- par chapitre la section d'investissement, réalisée en résultat cumulé, à hauteur de :	
RECETTES	627 831.31 €
DEPENSES	520 354.98 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	107 476.33 €
DEFICIT 2019 REPORTE	-415 271.38 €
RESULTAT DE CLOTURE	- 307 795.05 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, vote, par chapitre, en section de fonctionnement et d'investissement, les résultats tels que définis ci-dessus, à l'unanimité des 17 votants.

2022-033 – Affectation du résultat du Compte Administratif 2021 au Budget Lotissement de la Grande Vallée 3^{ème} tranche 2022

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer sur l'affectation des résultats de clôture du compte administratif 2021 du Lotissement de la Grande Vallée, 3^{ème} tranche, qui fait apparaître :

- un déficit en fonctionnement de 28 345.90 € ;
- un déficit d'investissement de 307 795.05 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- décide d'affecter au compte 002 / Déficit antérieur de fonctionnement à reporter, en dépenses de fonctionnement, la somme de 28 345.90 €
- décide d'affecter le déficit d'investissement en dépense de la section d'investissement, au compte 001 pour la somme de 307 795.05 €.

2022-034 – Vote du budget primitif 2022 Lotissement de la Grande Vallée 3^{ème} tranche – section de fonctionnement

M le Maire présente la proposition suivante pour le budget de fonctionnement :

DEPENSES	
002 – DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	28 345.90 €
011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 000.00 €
66 – CHARGES FINANCIERES	8 000.00 €
042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	470 000.00 €
043 – OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	8 000.00 €
TOTAL DEPENSES	519 345.90 €

RECETTES	
70 – PRODUIT DES SERVICES	17 759.51 €
042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	493 586.39 €
043 – OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	8 000.00 €
TOTAL RECETTES	519 345.90 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, vote par chapitre la section de fonctionnement du budget annexe Lotissement de la Grande Vallée 3^{ème} tranche telle que présentée ci-dessus.

2022-035 – Vote du budget primitif Lotissement de la Grande Vallée 3^{ème} tranche 2022 – Section d'investissement

M le Maire présente la proposition suivante pour le budget d'investissement :

DEPENSES

001 – DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	307 795.05 €
16 – EMPRUNTS ET DETTES	54 000.00 €
040 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	493 586.39 €
TOTAL DEPENSES	855 381.44 €

RECETTES

001 – EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0.00 €
16 – EMPRUNT ET DETTES	385 381.44 €
040 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	470 000.00 €
TOTAL RECETTES	855 381.44 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, vote par chapitre la section d'investissement du budget annexe Lotissement de la Grande Vallée 3^{ème} tranche telle que présentée ci-dessus.

D/ AFFAIRES GENERALES

2022-036– Apprentissage : aide financière

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du Travail,

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 relatif au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique,

Vu la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels,

Vu le décret n° 2017-199 du 16 février 2017 relatif à l'exécution du contrat d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

Monsieur le Maire expose que lorsque le contrat d'apprentissage est souscrit par un travailleur handicapé, reconnu par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, l'employeur public peut solliciter des aides financières auprès du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), en vue de faciliter l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans la Fonction Publique. Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage aménagé pour les personnes en situation de handicap, les aides s'adressent tant aux employeurs qu'aux apprentis.

Monsieur le Maire indique que le FIPHFP procède au versement à l'apprenti, via l'employeur public, d'un montant forfaitaire (non soumis à cotisation) d'une aide à la formation de 1 525 euros, versée la première année d'apprentissage à la confirmation de son embauche.

Cette aide ne peut être demandée que sur justificatif de versement de la prime à l'apprenti (fiche de paie ou mandat de paiement). Aussi, il revient au Conseil de délibérer sur la possibilité de procéder au versement de l'aide visée ci-dessus.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Décide le versement de l'aide du FIPHFP d'un montant de 1 525 euros à M. Bastien ARTUS, apprenti.
- Autorise M. le Maire à procéder au versement de cette somme à l'apprenti visé par ce dispositif.

2022-037– Sorégies : pose de 4 poteaux

M. le Maire explique qu'il convient de procéder à la pose de quatre poteaux pour pouvoir installer les guirlandes lumineuses de Noël.

Le devis de Sorégies s'élève à 4 346.54 € HT soit 5 215.85 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer le devis de Sorégies pour un montant de 4 346.54 € HT soit 5 215.85 € TTC.

La dépense sera imputée à l'opération 109 en section d'investissement du budget communal.

2022-038– Acquisition de défibrillateurs

M. le Maire explique qu'il convient de faire l'acquisition de trois défibrillateurs pour équiper les bâtiments recevant du public qui en sont dépourvus actuellement.

Les défibrillateurs seront installés à la salle des fêtes, à l'extérieur de la Salle Gilbert Tanneau et sous le porche de la mairie pour desservir la mairie, les salles polyvalentes et le temple. Ainsi, la commune respectera la législation en vigueur.

Le devis de l'entreprise D-Sécurité s'élève à 4 842.00 € HT soit 5 810.40 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer le devis de l'entreprise D-Sécurité pour un montant de 4 842.00 € HT soit 5 810.40 € TTC.

La dépense sera imputée à l'opération 103 en section d'investissement du budget communal.

2022-039– Tarifs des Manifestations communales 2022

M. le Maire passe la parole à Mme BECHON qui indique qu'il convient de voter les tarifs des buvettes et des buffets en vue des prochaines manifestations communales ainsi que le tarif de la balade gourmande du 17 juin 2022.

Buvette	Proposition tarifs 2022
Eau (bouteille 50 cl)	0,50 €
Soda/sirop au verre	1 €
Bière au verre	2,50 €
Canette	2 €
Rosé au verre	1 €
Thé/café	1 €

Buffet	Proposition tarifs 2022
Sandwich jambon blanc	2,50 €
Sandwich poulet/crudités	4 €
Frites (1 barquette)	2 €
Frites/saucisse	4 €
Sandwich saucisse/merguez	2.50 €
Sachet de 10 chouquettes	2 €
Sachet de bonbons	1 €

Balade gourmande	Tarifs 2019	Proposition Tarifs 2022
13 ans et +	12 €	12 €
6-12 ans	6 €	6 €
-6 ans	Gratuit	Gratuit

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve les tarifs proposés ci-dessus.

2022-040– Lotissement de la Grande Vallée 3^{ème} tranche : vente du lot n°17

M le Maire explique que pour la vente d'une parcelle de lotissement, une commune de plus de 2 000 habitants doit consulter le Service des domaines à la Direction régionale des finances publiques. Le prix des parcelles du lotissement Grande Vallée 3^{ème} tranche avait été fixé le 5 juillet 2014 par le Conseil Municipal en collaboration avec le trésorier et le notaire, à 42 € prix net au m².

M le Maire propose de fixer la vente de la parcelle n° 17, cadastrée section AN n°42 de 744 m², à M.TADLAOUI Raphaël et Mme DESVIGNES Marion pour un montant de 31 248.00 euros net.

Vu l'avis du service des Domaines qui fixe la valeur vénale du bien à 35.60 € HT le mètre carré ;
Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 juillet 2014 fixant le prix de vente du mètre carré de terrain viabilisé dans le lotissement communal dit « la Grande Vallée » 3^{ème} tranche à 42 € TTC le mètre carré ;
terrain soumis à la TVA sur marge ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré :

- accepte la vente de la parcelle ci-dessus énoncée au prix du mètre carré défini par délibération du Conseil Municipal, soit 31 248.00 € TTC, ce prix comprend une TVA sur marge de 4 656.20 € et un prix hors TVA sur marge de 26 591.80 € ;
- autorise M le Maire à signer tous les actes, documents et pièces, élire domicile et généralement faire le nécessaire auprès de Maître MONGIS, notaire à Fontaine le Comte, en charge de ce dossier.

Cette recette sera imputée au budget lotissement de la Grande Vallée 3^{ème} tranche.

Questions diverses

Aménagements des ateliers municipaux

Les travaux sont terminés, l'inauguration a eut lieu lundi 4 avril 2022 en présence des agents techniques, des élus et des entreprises.

Gare de marchandises

L'entreprise Dumareau a commencé les travaux de maçonnerie.

Travaux d'aménagement de la Rue du Pré Chapitre

Les travaux sont programmés du 19 avril au 31 mai 2022. Un courrier sera adressé aux riverains, aux écoles, aux parents d'élèves, aux locataires des logements de l'école maternelle. Vitalis a été associé à la programmation des travaux afin d'organiser le transport scolaire pendant la durée des travaux.

Poste de raccordement

La société Q Energy (anciennement RES) est intéressée par une parcelle située près de la cabane du méridien, juste avant le bois, appartenant à la Commune et exploitée par M. Arnaudon, pour y implanter un poste de raccordement éolien.

L'implantation d'un poste de raccordement peut générer un loyer de 4000 € par an à la Commune.

Ce sujet sera proposé ultérieurement au conseil municipal.

Méthaniseur

Le Maire explique que deux agriculteurs de Sanxay ont un projet de construction de méthaniseur à Sanxay en partenariat avec plusieurs financeurs (Grand Poitiers, Sorégies, l'Etat, Vienne Nature...) pour produire du gaz. Le passage de la conduite de gaz va être effectué jusqu'à Vivonne en limite de voie publique. La phase de travaux doit être terminée avant septembre car les agriculteurs entrent en période de test de septembre à décembre 2022, au 1^{er} janvier 2023 la production de gaz sera envoyée dans le réseau. Les travaux ne concernent pas la Commune de Rouillé

Demande d'acquisition de terrain

L'acquéreur de la parcelle n°21 du lotissement de la Grande Vallée 3^{ème} tranche a émis la demande d'acquérir une portion de terrain située entre les deux lotissements au-dessus le bassin d'orage, pour agrandir sa parcelle d'une surface de 250 m². Cette demande sera proposée lors d'un prochain conseil municipal. Il conviendra de fixer un prix de vente au m².

Carnaval rullilcois : l'association recherche des bénévoles pour le dimanche 17 avril 2022.

Prochaines commissions :

- mardi 19 avril à 18h30 commission animations
- lundi 2 mai à 18h30 commission pour l'acquisition de mobilier urbain divers
- mardi 3 mai à 18h30 commission Subventions aux associations
- lundi 9 mai à 18h30 Commission Générale de préparation du conseil municipal du 17 mai 2022.

Prochain Conseil Municipal : le mardi 17 mai 2022

La Gazette

La gazette est en cours d'impression et devrait être livrée le jeudi 14 avril, pour une distribution avant le week-end de Pâques si possible.

Gradins

Les gradins sont en cours d'acheminement. Pour éviter toute difficulté la Compagnie des Halles a trouvé des gradins auprès des services de Grand Poitiers pour sa première représentation vendredi 8 avril 2022 à saint Sauvant.

La séance est levée à 20h35.